AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP30-8-68 828794

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

C.C.P. STRASBOURG 55-08-00 F
Régisseur de recettes D.D.A.
2, Rue des Mineurs
67 - STRASBOURG

Cité Administrative — 67 - STRASBOURG
Tél. 34-14-63 - Poste 93

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Supplément n° 2 du Bulletin du mois d'Août 1968. 28 Août 1968

/ Avertissement /

ARBRES FRUITIERS A PEPINS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

On note actuellement une légère reprise des vols de papillons de deuxième génération, principalement dans les expositions chaudes.

Afin d'obtenir une bonne protection des vergers vis-à-vis du Carpocapse, un traitement insecticide pourrait être réalisé dans la période du 1er au 3 Septembre. Tenir compte de la limitation d'emploi des produits.

/ Information /

MALADIES DE CONSERVATION

Les traitements fongicides d'arrière-saison permettent de lutter contre certaines maladies de conservation se développant au fruitier, notamment le Gloeosporium. Ils assurent également la protection des fruits contre les attaques tardives de Tavelure.

Profiter du traitement Carpocapse pour effectuer un traitement mixte. Choisir un produit polyvalent tel que Captane, Thirame, etc...

/ Avertissement /

GRANDES CULTURES

- HOUBLON -

MILDIOU

Malgré le temps plus sec que nous connaissons actuellement, le Mildiou peut se développer dangereusement sur cônes. Ainsi, une nouvelle application fongicide devra être réalisée dès réception de la présente note.

Pour éviter la coloration des cônes par les produits cupriques, donner sa préférence aux organiques de synthèse.

- POMMES DE TERRE -

MILDIOU

De fortes contaminations de Mildiou sur tubercules sont observées dans les cultures mal protégées.

Nous rappelons la nécessité de défaner au plus tôt les parcelles qui ne le seraient pas encore, pour limiter ces contaminations.

.../...

443

/ Information /

COLZA D'HIVER

DESINFECTION DES SEMENCES

La désinfection des semences reste une opération primordiale pour lutter contre les maladies et les insectes pouvant causer de forts dégâts à la levée des colzas.

LUTTE CONTRE LES MALADIES

Les deux principales maladies sont l'Alternaria et le Phoma, souvent responsables de la fonte des semis. On utilisera l'un des produits suivants :

1) LES ORGANO-MERCURIQUES

En raison de leur toxicité, ils doivent être employés avec précaution et l'enrobage des semences doit se faire obligatoirement dans un appareil mélangeur hermétiquement fermé. D'autre part, la faculté germinative des graines pouvant être réduite, il y a lieu de faire le traitement juste avant le semis.

2) LE THIRAME, L'OXYQUINOLEATE DE CUIVRE, LE MANEBE, LE DICHLONE ou LE CAPTANE :

Ces produits présentent l'avantage d'être peu toxiques et de ne pas altérer la faculté germinative.

LUTTE CONTRE LES INSECTES

La Petite Altise et la Grosse Altise peuvent causer de graves dommages aux cultures de colza dès leur levée, en rongeant les jeunes plantules.

Seul, le LINDANE est efficace contre ces insectes. On utilisera la dose de 45 grammes de matière active par kilo de semence.

Choisir une spécialité commerciale concentrée titrant au moins 75 % de Lindane pur.

Il existe dans le commerce des spécialités mixtes (fongicides - insecticides).

Pour faciliter l'adhérence de la poudre sur les graines, il est conseillé de les enrober au préalable avec de l'huile végétale à raison d'une cuillerée à café par kilo de semence.

Les semences pouvant être traitées au stade de l'organisme stockeur ou distributeur, lire attentivement les étiquettes avant de procéder à la désinfection. En effet, l'apport de doses doubles de produit, notamment de Lindane, peuvent nuire à la végétation.

Nous rappelons que l'action insecticide du Lindane n'est que de courte durée (de l'ordre de 15 à 20 jours après le semis). Des attaques d'Altises pouvant causer de sérieux dégâts aux cultures après la levée, nous recommandons de suivre attentivement les semis et d'intervenir en cas de nécessité avec l'un des produits figurant sur la liste en votre possession.

DESHERBAGE CHIMIQUE CONTRE LES GRAMINEES ADVENTICES

TRAITEMENT DE PRE-SEMIS

La destruction du Vulpin, de la Folle avoine, de l'Agrostis et des repousses de Ray-grass peut être assurée par l'emploi de l'un des produits suivants :

LE DIALLATE

Il s'utilise à la dose de 1,400 kg de matière active à l'hectare, sur sol nu dans les 2 à 3 jours précédant le semis ou immédiatement avant semis. Cette dose devra être légèrement augmentée si l'on craint la présence de Ray-grass.

.../...

LA TRIFLURALINE

Produit nouveau, sa dose d'emploi est de 1,200 kg de matière active/hectare. Outre son action graminicide, ce produit semble intéressant à l'égard de certaines cotylédones adventices fréquentes dans les cultures de colza d'hiver : Mouron blanc, Coquelicot, Véronique, Renouée des oiseaux, Gaillet-gratteron, Fumeterre.

L'application de ces deux herbicides doit se faire sur sol non motteux. Les meilleurs résultats seront obtenus sur un sol finement préparé.

La pulvérisation devra être soignée et apporter un minimum de 400 litres de solution à l'hectare. Travailler à basse pression, règler la hauteur de la rampe et la position des buses de manière à obtenir une répartition homogène. Il est intéressant de jalonner le terrain pour repérer les passages du pulvérisateur afin d'éviter les oublis ou au contraire les chevauchements.

TRAITEMENT DE POST-EMERGENCE (après levée)

Les traitements de post-émergence sont plus délicats d'application et présentent certains inconvénients.

Le T.C.A. Le Vulpin est pratiquement la seule graminée détruite par le T.C.A. Il s'utilise à la dose de 5 à 7 kg de matière active à l'hectare, avant tallage du Vulpin, lorsque ce dernier a de 1 à 3 feuilles.

Le DALAPON contrôle bien l'ensemble des graminées adventices, y compris les repousses des céréales. Cependant, il sensibilise les colzas au froid de l'hiver, surtout s'il est appliqué tardivement.

Le traitement au Dalapon est possible avant et après tallage des graminées à la dose de 1,8 kg à 2,5 kg de matière active à l'hectare.

Précisons qu'en supprimant dès le départ de la végétation la concurrence des graminées, le traitement de pré-semis présente un avantage certain par rapport aux interventions de post-émergence.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :

J. BERNARD et C. GACHON.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

J. HARRANGER.

444